

Chemins de fer de l'État Belge.

EXPLOITATION.

Ordre de service n° **336**

Organisation du service des points d'arrêt.

Changement de dénomination du point d'arrêt de
Bois-de-Flobecq.

(4^e supplément à l'ordre de service n° 202 de 1899) (1).

Bruxelles, le 29 novembre 1899.

En exécution d'une décision ministérielle, la dénomination du point d'arrêt de Bois-de-Flobecq sera, à partir du 3 janvier 1900, remplacée par celle de *Flobecq (Bois)*.

Les agents de l'Administration modifieront en conséquence les documents se trouvant en leur possession et notamment l'ordre de service n° 202 de 1899; en outre, des bons devront être transmis immédiatement à la Direction du Contrôle des Recettes et des Matières pour le remplacement des coupons actuels par d'autres portant *Flobecq (Bois)* comme point de départ ou de destination.

Les inscriptions existantes au dit point d'arrêt devront être modifiées.

N° $\frac{43}{63}$ C⁴

L'Administrateur,
A. DUBOIS

(1) Les suppléments antérieurs ont fait l'objet des ordres de service n° 264, 299 et 312 de 1899.